

RCS : NICE Code greffe : 0605

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NICE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2009 B 02397 Numéro SIREN : 518 894 175 Nom ou dénomination : KC NICE PORT
--

Ce dépôt a été enregistré le 09/09/2022 sous le numéro de dépôt 11626

11626

KC NICE PORT

Société par Actions Simplifiée à associé unique

Capital social de 10 000 €

Siège social

14, Rue Cassini

06000 NICE

RCS NICE 518 894 175

SIRET : 518 894 175 00018

DÉCISION DE L'ACTIONNAIRE UNIQUE EN DATE DU 30 JUIN 2022

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

L'exercice écoulé fait ressortir un déficit de 32 625 € qui recevra l'affectation suivante :

- La totalité soit 32 625 € au compte "Report à Nouveau".

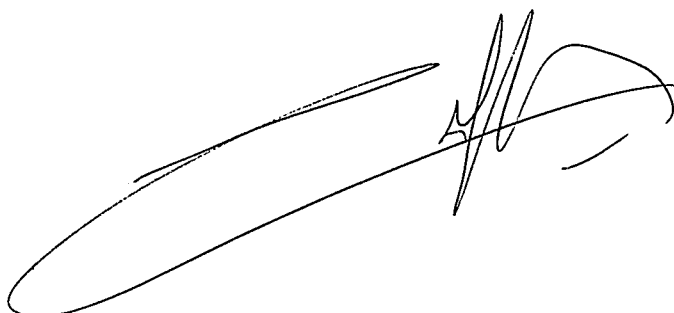
Ce compte qui était créateur de 90 257 € deviendra créateur de 57 632 €.

Puis l'actionnaire unique décide de prélever une somme de 40 000 € du compte Report à nouveau et de procéder à une distribution de dividendes correspondant à un dividende unitaire par action de 40 €. La mise en paiement de ces dividendes interviendra dans les délais légaux.

Conformément à l'article 243 bis du code général des impôts, il est précisé que ce montant de 40 000 € n'est pas éligible à l'abattement de 40 % mentionné à l'article 158-3-2° du même code.

Il est rappelé que la société est soumise à l'impôt société.

Conformément à l'original



KC NICE PORT

Société par Actions Simplifiée à associé unique

Capital social de 10 000 €

Siège social

14, Rue Cassini

06000 NICE

RCS NICE 518 894 175

**RAPPORT DE GESTION DE LA PRESIDENCE
EN VUE DE L'APPROBATION DES COMPTES
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021**

La société SPAS représentée par, Monsieur SCOFFIER Christophe, Présidente de la Société "KC NICE PORT", a, en vue de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021, établi le présent rapport de gestion sur la situation de la Société durant l'exercice écoulé.

Le présent rapport, prévu par les dispositions de l'article L.223-26 et L 232-1 du Code de Commerce, expose :

- la situation de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;
- l'évolution prévisible de la Société au cours du présent exercice social et des exercices futurs ;
- les événements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice social et la date à laquelle il est établi.
- l'affectation des résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2021.
- prise de participation-modification dans le capital ;
- conventions et opérations tombant sous le coup des dispositions de l'article L.227-10 du code du commerce.
- situation de la société eu égard aux dispositions de l'article 243 bis du CGI ;
- situation fiscale de la société eu égard aux dispositions de l'article 223 quater du CGI ;

I - SITUATION DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DE L'EXERCICE SOCIAL

1 - Résultats significatifs et compte rendu d'activité

L'exercice s'est caractérisé par un chiffre d'affaires de 60 700 € et un total de produits d'exploitation de 140 821 €.

Le total des charges d'exploitation s'est élevé à la somme de 110 206 €.

Ces résultats entraînent un bénéfice d'exploitation de 30 614 €.

Compte tenu des produits financiers de 6 €, des charges financières de 199 €, le résultat courant avant impôts se solde par un bénéfice de 30 421 €.

Après comptabilisation des produits exceptionnels de 55 471 €, des charges exceptionnelles de 118 518 €, le résultat net comptable se solde par un déficit de 32 625 €.

Suite à la crise sanitaire liée au covid-19 la société a été contrainte de fermer la salle de sport du 1er janvier 2021 au 8 juin 2021 suite à décision gouvernementale.

Le chiffre d'affaires a subi une perte importante.

La société a eu recours au chômage partiel pendant toutes les périodes de fermeture de la salle.

Il est à noter que le bail a été résilié à l'amiable par anticipation en date du 30 juin 2021 par le propriétaire suivant protocole établi par de dernier. La clientèle peut cependant continuer à s'entraîner dans les autres salles Keep Cool.

2 - Évolution prévisible et perspectives d'avenir

Il est difficile de se prononcer sur des perspectives correctes.
Le chiffre d'affaires va accuser une nouvelle baisse importante.

3 - Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Aucun événement notable n'est intervenu depuis la clôture de l'exercice.

4 - Activités en matière de recherche et de développement

Aucun frais de recherche et développement n'a été engagé au cours de l'exercice 2021.

II - AFFECTATION DES RÉSULTATS

L'exercice écoulé fait ressortir un déficit de 32 625 € qui pourrait recevoir l'affectation suivante :

- La totalité soit 32 625 € au compte "Report à Nouveau".

Ce compte qui était créateur de 90 257 € deviendrait créateur de 57 632 €.

Puis l'actionnaire unique déciderait de prélever une somme de 40 000 € du compte Report à nouveau et de procéder à une distribution de dividendes correspondant à un dividende unitaire par action de 40 €. La mise en paiement de ces dividendes interviendrait dans les délais légaux.

Conformément à l'article 243 bis du code général des impôts, il est précisé que ce montant de 40 000 € ne sera pas éligible à l'abattement de 40 % mentionné à l'article 158-3-2° du même code.

Il est rappelé que la société est soumise à l'impôt société.

III - PRISE DE PARTICIPATION - MODIFICATIONS DANS LE CAPITAL

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021, la Société n'a pris aucune participation dans d'autres sociétés et il n'y a eu aucune modification du capital social.

IV - CONVENTIONS VISÉES A L'ARTICLE L 227-10 DU CODE DE COMMERCE

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021, une convention de la nature de celles visées à l'article L 227-10 du Code de Commerce sur les Sociétés commerciales est intervenue.

V - SITUATION FISCALE DE LA SOCIÉTÉ EU ÉGARD AUX DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 243 BIS DU CGI

Pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du CGI, qui fait obligation aux présidents d'indiquer dans leurs rapports à l'assemblée générale des actionnaires, le montant des dividendes mis en distribution au titre des trois derniers exercices qui précèdent celui sur lequel l'assemblée est appelée à statuer, ainsi que le montant du crédit d'impôt ou de l'avoir fiscal correspondant à ces dividendes distribués, la présidence précise qu'il a été procédé à des distributions de dividendes.

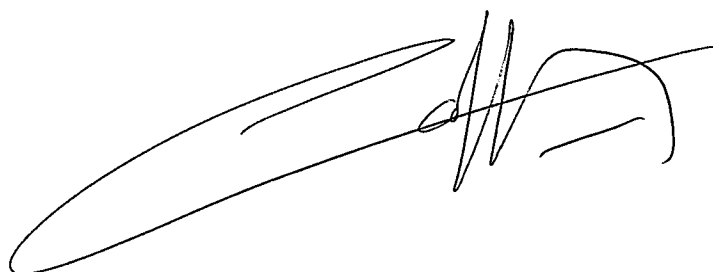
- Exercice 2021 : aucune distribution de dividendes.
- Exercice 2020 : une distribution de dividendes de 80 euros par action non éligible à l'abattement de 40% mentionné à l'article 158-3-2° du même code.
- Exercice 2019 : aucune distribution de dividendes.

VI – SITUATION FISCALE DE LA SOCIETE EU EGARD AUX DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 223 QUATER DU CGI

Pour répondre aux prescriptions de l'article 223 quater du CGI, qui fait obligation aux présidents d'indiquer dans leurs rapports à l'assemblée générale des actionnaires, le montant des dépenses non déductibles et des charges somptuaires concernant l'exercice en cours, la présidence précise qu'il n'y en a pas eu concernant l'exercice 2021.

Fait à Nice
Le 15 juin 2022

L'actionnaire unique
la SASU SPAS
représentée par son président Monsieur Christophe SCOFFIER



KC NICE PORT

Société par Actions Simplifiée à associé unique

Capital social de 10 000 €

Siège social

14, Rue Cassini

06000 NICE

RCS NICE 518 894 175

RAPPORT SPÉCIAL DE LA GÉRANCE **Article L 223-19 du Code de Commerce**

En application de l'article L 223-19 du Code de Commerce, le Gérant d'une Société doit présenter à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle un rapport sur les conventions intervenues directement ou par personnes interposées entre la Société et un Gérant ou un associé ou d'autres Sociétés dans lesquelles le Gérant exerce une fonction de direction ou d'administration.

Au titre de l'exercice 2021 une convention de la nature de celles visées par l'article L 223-19 du Code de Commerce est intervenue :

➤ Concernant la SASU SPAS :

Conditions d'exécution de convention conclue antérieurement dont les effets se sont poursuivis :

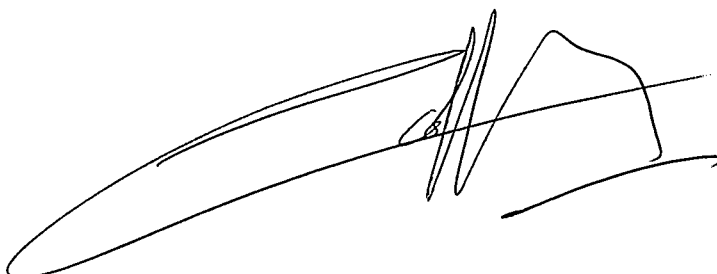
Interfacturation :

La société SASU SPAS (dont Monsieur Christophe SCOFFIER est président) a facturé au titre de l'exercice du 1.01.2021 au 31.12.2021 à la société KC PORT (dont Monsieur Christophe SCOFFIER est président) :

- des prestations de services pour un montant HT de 36 000 euros.

Fait à NICE
Le 15 juin 2022

L'associée unique
La Société "SASU SPAS"
représentée par son Gérant, Monsieur SCOFFIER Christophe



Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise SASU KC NICE PORTDurée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12Adresse de l'entreprise 14 rue Cassini 06000 NICEDurée de l'exercice précédent* 16Numéro SIRET* 5 1 8 8 9 4 1 7 5 0 0 0 1 8Néant ☐ *Exercice N clos le,
31/12/2021

		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3
Capital souscrit non appelé (I)		AA		
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	AB	AC	
	Frais d'établissement *	CX	CQ	
	Frais de développement *	AF	AG	
	Concessions, brevets et droits similaires	AH	AI	
	Fonds commercial (1)	AJ	AK	
	Autres immobilisations incorporelles	AL	AM	
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AN	AO	
	Terrains	AP	AQ	
	Constructions	AR	AS	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AT	AU	14 296
	Autres immobilisations corporelles	AV	AW	
	Immobilisations en cours	AX	AY	
	Avances et acomptes	CS	CT	
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	CU	CV	406
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	BB	BC	
	Autres participations	BD	BE	
	Créances rattachées à des participations	BF	BG	
	Autres titres immobilisés	BH	BI	98
	Prêts			
	Autres immobilisations financières*			
TOTAL (II)		BJ	BK	14 800
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	BL	BM	
	En cours de production de biens	BN	BO	
	En cours de production de services	BP	BQ	
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS	
	Marchandises	BT	BU	
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	
	CRÉANCES	BX	BY	3 670
	Clients et comptes rattachés (3)*	BZ	CA	31 558
	Autres créances (3)	CB	CC	
	Capital souscrit et appelé, non versé	CD	CE	
Comptes de régularisation	DIVERS	CF	CG	81 222
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :	CH	CI	
	Disponibilités	CJ	CK	116 451
	Charges constatées d'avance (3)*	CW		
	TOTAL (III)	CM		
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CN		
	Primes de remboursement des obligations (V)	CO	1A	8 375
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CP	CR	131 252
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)				
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		(3) Part à plus d'un an
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Non recensée	Stocks :	Non recensée
			Créances :	Non recensée

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SASU KC NICE PORT		Néant ☐ *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 10 000)			DA	10 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC	
	Réserve légale (3)			DD	1 000
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)			DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)			DG	
	Report à nouveau			DH	90 257
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	(32 625)
	Subventions d'investissement			DJ	
	Provisions réglementées *			DK	
	TOTAL (I)			DL	68 631
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM	
	Avances conditionnées			DN	
TOTAL (II)			DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	
	Provisions pour charges			DQ	
TOTAL (III)			DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS	
	Autres emprunts obligataires			DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV	30 000
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	22 437
	Dettes fiscales et sociales			DY	9 899
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ	
Compte régul.	Autres dettes			EA	283
	Produits constatés d'avance (4)			EB	
TOTAL (IV)			EC	62 620	
Ecart de conversion passif* (V)			ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	131 252	
RENVIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		1B	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
			Ecart de réévaluation libre	1D	
			Réserve de réévaluation (1976)	1E	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	62 620
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SASU KC NICE PORT						Néant ☐ *		
		Exercice N						
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		
	Production vendue $\left\{ \begin{array}{l} \text{biens *} \\ \text{services *} \end{array} \right.$	FD		FE		FF		
		FG	60 700	FH		FI	60 700	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	60 700	FK		FL	60 700	
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO	61 467	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	18 653	
	Autres produits (1) (11)					FQ		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	140 821
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	84 539	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	4 624	
	Salaires et traitements*					FY	1 528	
	Charges sociales (10)					FZ	491	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations $\left\{ \begin{array}{l} - \text{dotations aux amortissements*} \\ - \text{dotations aux provisions*} \end{array} \right.$					GA	11 992
							GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	7 029	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	110 206
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	30 614
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	6	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP	6	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	199	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	199	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(193)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	30 421	

Désignation de l'entreprise SASU KC NICE PORT										Néant ☐ *	
										Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion									HA	35 791
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *									HB	19 680
	Reprises sur provisions et transferts de charges									HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)									HD	55 471
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)									HE	1 707
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *									HF	22 383
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)									HG	94 427
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)									HH	118 518
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)										HI	(63 047)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)										HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)										HK	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)										HL	196 299
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)										HM	228 924
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)										HN	(32 625)
REVENUS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme								HO	
	(2) Dont	produits de locations immobilières								HY	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								IG	
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *								HP	22 909
		- Crédit-bail immobilier								HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								IH	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées								IJ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées								IK	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)								HX	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)								RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)								RD	
	(9)	Dont transferts de charges								A1	18 653
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)								A2	
		(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS) A5									
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)								A3	
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)								A4	4 997
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatifs	A6	obligatoires				A9			
		Dont cotisations facultatives Madelin	A7	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite				A8			
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :								Exercice N		
								Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion								1 707			
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés								22 383			
Amortissements des immobilisations								94 427			
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion									35 791		
Produits des cessions d'éléments d'actif									19 680		
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :								Exercice N		
								Charges antérieures	Produits antérieurs		

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise **SASU KC NICE PORT**Néant ☐ *

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		
				1		2		
						3		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ		D8		D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD		KE		KF	
CORPORELLES	Terrains		KG		KH		KI	
	Constructions	Sur sol propre	L9		KJ		KL	
		Sur sol d'autrui	M1		KM		KO	
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	Dont Composants M2		KP		KR	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	Dont Composants M3		KS		KU		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *		KV	294 238	KW	KX	13 000
		Matériel de transport *		KY		KZ	LA	
		Matériel de bureau et mobilier informatique		LB	42 832	LC	LD	
		Emballages récupérables et divers *		LE		LF	LG	
	Immobilisations corporelles en cours		LH		LI		LJ	
	Avances et acomptes		LK		LL		LM	
	TOTAL III		LN	337 070	LO		LP	13 000
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G		8M		8T
		Autres participations		8U	400	8V		8W
Autres titres immobilisés			IP		IR		IS	
Prêts et autres immobilisations financières			IT	16 947	IU		IV	
TOTAL IV			LQ	17 347	LR		LS	6
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			ØG	354 417	ØH		ØJ	13 006

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		
		par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		3		4		
		1		2						
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN		CØ		DØ		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO		LV		LW		IX	
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		LZ	
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC	
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF	
		Inst. gales, agencés et am. des constructions	IS		MG		MH		MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ		MK		ML	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencés, aménagements divers	IU		MM	293 760	MN	13 478	MO	
		Matériel de transport	IV		MP		MQ		MR	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS	33 638	MT	9 193	MU	
		Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB	
	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF	
	TOTAL III		IY		NG	327 398	NH	22 671	NI	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7		ØW
		Autres participations		IØ		ØX		ØY	406	ØZ
Autres titres immobilisés			II		2B		2C		2D	
Prêts et autres immobilisations financières			I2		2E	16 849	2F	98	2G	
TOTAL IV			I3		NJ	16 849	NK	504	2H	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4		ØK	344 247	ØL	23 175	ØM	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

5 bis

**TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**
2022
DGFIP N° 2054 bis

 Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Exercice N clos le : 31/12/2021

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SASU KC NICE PORT

 Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d’amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 – col. 2) – col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l’exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d’amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
- a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
- b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B
DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

- 1 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE
- 2 — FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE..... –
- 3 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE..... =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise SASU KC NICE PORT										Néant ☐ *					
CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *															
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice						
Frais d'établissement et de développement			CY		EL		EM		EN						
Fonds commercial			RE		RF		RI		RJ						
Autres immobilisations incorporelles			PE		PF		PG		PH						
TOTAL I			RK		RM		RN		RO						
Terrains			PI		PJ		PK		PL						
Constructions	Sur sol propre		PM		PN		PO		PQ						
	Sur sol d'autrui		PR		PS		PT		PU						
	Inst. générales, agencements, aménagements des constructions		PV		PW		PX		PY						
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ		QA		QB		QC						
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers		QD	189 962	QE	101 060	QF	290 333	QG	690					
	Matériel de transport		QH		QI		QJ		QK						
	Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL	33 856	QM	5 359	QN	31 530	QO	7 685					
	Emballages récupérables et divers		QP		QR		QS		QT						
	TOTAL II		QU	223 819	QV	106 419	QW	321 864	QX	8 375					
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)			ØN	223 819	ØP	106 419	ØQ	321 864	ØR	8 375					
CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES															
Immobilisations amortissables		DOTATIONS				REPRISES				Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice					
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel								
Frais établissements		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Fonds commercial		RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV	
Autres immob. incorporelles		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
TOTAL I		RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL II		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participation		NL						NM						NO	
TOTAL III															
Total général (I+II+III)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)		NW	Total général non ventilé (NS+NT+NU)				NY	Total général non ventilé (NW-NY)				NZ			
CADRE C															
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*				Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice					
Frais d'émission d'emprunt à évaluer								Z9		Z8					
Primes de remboursement des obligations								SP		SR					

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise SASU KC NICE PORTNéant ☒ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
Provisions pour risques et charges	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obliga- tions similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	– incorporelles	6A	6B	6C
		– corporelles	6E	6F	6G
		– titres mis en équivalence	Ø2	Ø3	Ø4
		– titres de participation	9U	9V	9W
		– autres immobilisa- tions financières (1)*	Ø6	Ø7	Ø8
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises		– d'exploitation	UE	UF	
		– financières	UG	UH	
		– exceptionnelles	UJ	UK	

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SASU KC NICE PORT										Néant ☐ *	
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3		
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN					
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US					
	Autres immobilisations financières	UT	98	UV		UW	98				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA									
	Autres créances clients	UX	3 670		3 670						
	Créance représentative de titres prêts ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée) UO	ZI									
	Personnel et comptes rattachés	UY									
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ									
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	228		228					
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	9 542		9 542					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP								
	Groupe et associés (2)	VC									
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	21 787		21 787						
	Charges constatées d'avance	VS									
	TOTAUX		VT	35 327	VU	35 229	VV	98			
RENOIS	(1)	Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice		VD						
			- Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE						
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				VF					
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG									
	à plus d'1 an à l'origine	VH									
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	22 437		22 437						
Personnel et comptes rattachés		8C									
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	933		933						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	685		685						
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	8 281		8 281						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	30 000		30 000						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	283		283						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX		VY	62 620	VZ	62 620						
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	58 033	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

Désignation de l'entreprise : SASU KC NICE PORT										Néant ☐		Exercice N, clos le : 31/12/2021	
I. RÉINTÉGRATIONS										BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WA	
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)										WB		
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)			WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			WE	XE				
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)			WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)			WG					
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			RA	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)			RB					
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)			WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)			XX	XW				
	Amendes et pénalités			WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *			XZ					
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*										XY		
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)										I7			
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE			WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI			L7	K7				
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme			- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %							I8		
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*			- Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions							ZN		
											WN		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)										WO			
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *										XR			
Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 et 212 du C.G.I.)			SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)			SW	WQ					
				Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro			M8						
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage										Y1			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage										Y3			
										TOTAL I		WR	
II. DÉDUCTIONS										PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WS 32 625	
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *										WT			
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)										WU			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme			- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs							WV		
											WH		
											WP		
											WW		
											XB		
											I6		
Autres plus-values imposées au taux de 19 %										WZ			
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*										XA			
Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation)										2A			
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)										ZX			
Mesures d'incitation	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.										ZY		
	Majoration d'amortissement*										XD		
	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Reprise d'entreprises en difficultés (44 septies)	K9	Entreprises nouvelles 44 sexies	L2	Jeunes entreprises innovantes (44 sexies A)	L5				XF		
		Zone franche urbaine -TE (art. 44 octies A)	ØV	Sociétés investissement immobilier cotée (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA						
Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)		PP	Bassin d'emploi à redynamiser (44 duodecies)	IF	Zone franche d'activités NG (44 quaterdecies)	XC							
			Zone de revitalisation rurale (art. 44 quinquedecies)	PC	Zone de développement prioritaire (art. 44 septedecies)	PB							
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)										XS			
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39decies)			X9	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art. 39 decies F)			YI	XG 61 467				
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art. 39 decies A)			YA	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art. 39 decies G)			YL					
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art. 39 decies B)			YB	Dont déduct* exception. simulateur de conduite (art. 39 decies E)			YH					
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art. 39 decies C)			YC	Créance dégagee par le report en arriere de déficit			ZI					
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art. 39 decies D)			YD									
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage										Y2			
III. RÉSULTAT FISCAL										TOTAL II		XH 94 092	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :										XI			
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*										ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*										XL			
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)										XN		XO 94 092	

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SASU KC NICE PORT				Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				K4	3 974
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)		K4bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)		K4ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)				K5	
Déficits reportables (différence K4+K4bis-K5)				K6	3 974
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)				YJ	94 093
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)				YK	98 067
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1° bis A1. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice				ZT	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT					
(à détailler sur feuillet séparé)			Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1° bis A1. 2 du CGI *			ZV		ZW
Provisions pour risques et charges *					
			8X		8Y
			8Z		9A
			9B		9C
Provisions pour dépréciation *					
			9D		9E
			9F		9G
			9H		9J
Charges à payer					
			9K		9L
			9M		9N
			9P		9R
			9S		9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :			YN		YO
			↓ ligne WI		↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

* Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

Désignation de l'entreprise <u>SASU KC NICE PORT</u>										Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie			ØC	67 848	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves { - Réserve légale - Autres réserves		ZB		
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie			ØD	22 408			ZD			
	Prélèvements sur les réserves			ØE				ZE			
								ZF			
	TOTAL I			ØF	90 257			ZG	90 257		
							Report à nouveau (N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)		ZH	90 257	
							TOTAL II				
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)			J7	111 114		YQ	48 660			
	- Engagements de crédit-bail immobilier						YR				
	- Effets portés à l'escompte et non échus						YS				
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance						YT	37 200			
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)			J8	13 500		XQ	15 430			
	- Personnel extérieur à l'entreprise						YU				
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						SS	3 965			
	- Retrocessions d'honoraires, commissions et courtages						YV				
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)			ES			ST	27 943			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						ZJ	84 539			
	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE						YW	2 214			
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)			ZS			9Z	2 410			
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052						YX	4 624			
T. V. A.	- Montant de la T. V. A. collectée						YY	16 158			
	- Montant de la T. V. A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						YZ	10 828			
DIVERS	- Montant brut des salaires *						ØB	1 895			
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *						ØS				
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *						ZK			%	
	- Numéro du centre de gestion agréé *			XP		-- Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)		Si oui cocher 1 Sinon 0		ZR	0
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						RG				
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217octies						RH				
REGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.			JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL	
						Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC	
	Groupe : résultat d'ensemble.			JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO	
						Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF	
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale			JH		N° SIRET de la société mère du groupe		JJ			

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : SASU KC NICE PORT

Néant ☐ ***A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE**

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I. Immobilisations*	1	Voir état annexe				
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées*

Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)
				⑩			
⑦		⑧	⑨	19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	⑪
I. Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe) *					
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑨			(2 703)				
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑩							
CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % ⑪							
			(A)	(B)	(C)		
				(ventilation par taux)			

(A)

(B)
(ventilation par taux)

(C)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

ETAT ANNEXE à : 12 - DETERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

N° 2059-A

Désignation

SASU KC NICE PORT

Immobilisations					Qualification fiscale des PV ou MV réalisées				
Nature	Détermination de la PV ou MV				Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 %
						19 %	15 ou 12,8 %	0 %	
PARQUET	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	31/12/2009	6 572		6 572					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
BATI GLOBAL	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	02/03/2010	90 354		90 354					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
PORTE ENTREE ALU	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	27/01/2010	3 999		3 999					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
BAC PVC	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	28/05/2010	1 610		1 610					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
DOUCHES	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	26/10/2010	4 344		4 344					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
BATI GLOBAL	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	12/11/2010	15 258		15 258					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
ATENIA	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	31/03/2011	2 565		2 565					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
BATI GLOBAL	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	01/08/2013	1 988		1 988					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
BATI GLOBAL	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	19/09/2013	2 982		2 982					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
TANTILLO	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	20/12/2015	895		895					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
CLIMATISATION	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	04/10/2016	2 400		2 400					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
BATI GLOBAL	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	15/01/2016	4 467		4 467					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
BATI GLOBAL	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	18/01/2016	6 700		6 700					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
PLAFOND	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	31/12/2009	26 021		26 021					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					

ETAT ANNEXE à : 12 - DETERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

N° 2059-A

Désignation

SASU KC NICE PORT

Immobilisations					Qualification fiscale des PV ou MV réalisées				
Nature	Détermination de la PV ou MV				Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 %
						19 %	15 ou 12,8 %	0 %	
CCA	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	28/02/2010	830		830					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
GHC	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	09/03/2013	1 065		1 065					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
ECRAN TELE	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	15/12/2009	878		878					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
8 TELES	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	27/01/2010	12 669		12 669					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
RENFORCEMENT MUSCUL	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.	(1 624)				
	12/05/2017	11 139		9 215					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
BORNE ACCUEIL	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	01/05/2018	3 900		3 900					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
PLAN DE TRAVAIL	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	12/07/2018	2 700		2 700					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
TUBES FRIGORIFIQUES	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	16/07/2017	2 400		2 400					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
AKILA	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	04/10/2017	1 788		1 788					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
CARRELAGE	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	16/04/2018	1 573		1 573					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
LEROY MERLIN	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	05/01/2017	1 957		1 957					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
LEROY MERLIN	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	09/09/2016	4 338		4 338					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
BATI GLOBAL	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	06/03/2017	4 166		4 166					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
TRAVAUX DOUCHES	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	25/04/2018	6 583		6 583					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					

ETAT ANNEXE à : 12 - DETERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

N° 2059-A

Désignation

SASU KC NICE PORT

Immobilisations					Qualification fiscale des PV ou MV réalisées				
Nature	Détermination de la PV ou MV				Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 %
						19 %	15 ou 12,8 %	0 %	
SPEC	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	16/05/2017	1 380		1 380					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
MOBILIER DIVERS	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	19/06/2018	885		885					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
DEPOT GARANTIE LOYE	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	16/12/2009	15 000							
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
refection sellerie	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	20/12/2018	4 495		4 495					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
PAPIERS PEINTS	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	30/11/2018	1 545		1 545					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
ENSEIGNE	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	18/12/2018	2 650		2 650					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
DIVERS MATERIEL	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	29/12/2018	687		687					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
PEINTURE	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	31/12/2018	3 500		3 500					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
DIV MATERIEL	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	07/01/2019	449		449					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
CLIMATISATION	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	14/01/2019	2 693		2 693					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
ARCHITECTE	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	17/01/2019	3 000		3 000					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
SOLS TARAFLEX	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	25/01/2019	1 262		1 262					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
CASIERS	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	25/01/2019	2 210		2 210					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
ACCUEIL	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	25/01/2019	4 462		1 034 (1 196)					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
		3 427	2 231	(1 196)					

ETAT ANNEXE à : 12 - DETERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

N° 2059-A

Désignation

SASU KC NICE PORT

Immobilisations					Qualification fiscale des PV ou MV réalisées				
Nature	Détermination de la PV ou MV				Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 %
						19 %	15 ou 12,8 %	0 %	
COIFFEUSE	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	25/01/2019	550		550					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
ESPALIER	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	25/01/2019	400		400					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
BORNES COURS	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	25/01/2019	1 194		1 194					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
CLOISONS	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	12/02/2019	3 650		3 650					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
PORTE LOURDE	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	12/02/2019	1 689		1 689					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
VENTOUSE	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	12/02/2019	570		570					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
TRAVAUX RENOVATION	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	16/02/2019	27 301		27 301					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
ELECTRICITE	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	12/03/2019	35 000		35 000					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
KIT MISE RESEAU +LE	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	21/03/2019	1 136		1 136					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
BOX TV	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	08/01/2019	49							
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
ACCES KLEO	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	21/03/2019	1 800							
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
2 RAMEURS	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.	117				
	13/03/2018	538		355					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
		182	300	117					
	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					
	Date acquis.	Valeur origine	Val net. rééva.	Am. Fran.imp.					
	Autr. amort.	Valeur résidu.	Prix de vente	Mtt glob PMV					

Désignation de l'entreprise : SASU KC NICE PORT

Néant ☒ *

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME
(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie					
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)					
	sur 10 ans					
	sur une durée différente (art 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)					
	TOTAL 1					
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
	sur 3 ans au titre de	N-1				
		N-2				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N-1				
		N-2				
		N-3				
		N-4				
		N-5				
		N-6				
		N-7				
		N-8				
		N-9				
		TOTAL 2				

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SASU KC NICE PORT

Néant ☒ *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou 12,8 % ❷ .

❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies*-0 bis du CGI) ❶ *.Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a *sexies*-0 du CGI) ❶ *.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ❶	Moins-values à 12,8 % ❷	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ❸	Solde des moins-values à 12,8 % ❹
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ❶	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme À 15 % ❷	Imputations sur le résultat de l'exercice ❸	Solde des moins-values à reporter col ❹ = ❷ + ❸ - ❹ - ❺ ❹
	À 19 % ou à 15 % ❷	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice ❸			
Moins-values nettes N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1				
	N-2				
	N-3				
	N-4				
	N-5				
	N-6				
	N-7				
	N-8				
	N-9				
	N-10				

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise : <u>SASU KC NICE PORT</u>					Néant ☒ *	
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés {	4	- donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés				
		- ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés				
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

**DETERMINATION DES EFFECTIFS
ET DE LA VALEUR AJOUTÉE**

DGFIP N° 2059-E 2022

Désignation de l'entreprise : SASU KC NICE PORTNéant ☐ *Exercice ouvert le : 01/01/2021 et clos le : 31/12/2021 Durée en nombre de mois 12**DECLARATION DES EFFECTIFS**

Effectifs moyens du personnel	YP	1
Dont apprentis	YF	
Dont handicapés	YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE**I Chiffre d'affaires de référence CVAE**

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT	
TOTAL 1	OX	

II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues	OF	
Variation positive des stocks	OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL 2	OM	

III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Achats	ON	
Variation négative des stocks	OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante	OY	
TOTAL 3	OJ	

IV Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	
-----------------------------	------------------------------------	-----------	--

V Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330-CVAE pour multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)	SA	
---	----	--

Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.

MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX	
Effectifs au sens de la CVAE	EY	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX	
Période de référence	GY	/ /
Date de cessation	HR	/ /

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2059-F 2022

Formulaire obligatoire
(article 38 de l'ann. III au CGI)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)1
1 (1)Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE

31/12/2021

N° SIRET

5 1 8 8 9 4 1 7 5 0 0 0 1 8

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SASU KC NICE PORT

ADRESSE (voie)

14 rue Cassini

CODE POSTAL

06000

VILLE

NICE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

1 000

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

SASU

Dénomination

SPAS

N° SIREN (si société établie en France)

408963064

% de détention

100.00

Nb de parts ou actions

1 000

Adresse :

N°

3

Voie

rue Rouget de l'Isle

Code Postal

06000

Commune

NICE

Pays

FRANCE

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance : Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance : Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant ☒ *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2021

N° SIRET

5 1 8 8 9 4 1 7 5 0 0 0 1 8

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SASU KC NICE PORT

ADRESSE (voie) 14 rue Cassini

CODE POSTAL 06000

VILLE NICE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Comptes annuels

2021

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

Annexe

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SASU KC NICE PORT

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2021, dont le total est de 131 252 euros
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 32 626 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 31/12/2021 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2021 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

Méthodologie suivie

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentatio	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	294 238	13 000	293 760	13 478
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	42 832		33 638	9 194
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	337 071	13 000	327 399	22 672
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	400	6		406
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	16 947		16 849	98
Immobilisations financières	17 347	6	16 849	504
ACTIF IMMOBILISE	354 418	13 006	344 248	23 176

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		13 000	6	13 006
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		13 000	6	13 006
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		327 399	16 849	344 248
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice		327 399	16 849	344 248

Amortissements des immobilisations

Notes sur le bilan

	Au début de l'exercice	Augmentatio	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	189 963	101 061	290 333	690
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	33 857	5 359	31 531	7 685
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	223 820	106 420	321 864	8 375
ACTIF IMMOBILISE	223 820	106 420	321 864	8 375

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 35 328 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	98		98
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	3 671	3 671	
Autres	31 559	31 559	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance			
Total	35 328	35 230	98
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Clients - factures à établir	1 380
Total	1 380

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 10 000,00 euros décomposé en 1 000 titres d'une valeur nominale de 10,00 euros.

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 62 620 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un a	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	22 437	22 437		
Dettes fiscales et sociales	9 899	9 899		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	30 284	30 284		
Produits constatés d'avance				
Total	62 620	62 620		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	58 033			
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	1 945
Etat - autres charges à payer	8 281
Total	10 226

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

	France	Etranger	Total
Ventes de produits finis			
Ventes de produits intermédiaires			
Ventes de produits résiduels			
Travaux			
Etudes			
Prestations de services	60 700		60 700
Ventes de marchandises			
Produits des activités annexes			
TOTAL	60 700		60 700

Impact de l'événement Covid-19 sur le Chiffre d'affaires

suite crise sanitaire liée au covid-19 la société a été contrainte de fermer la salle de sport du 1er janvier 2021 au 8 juin 2021.

perte importante de chiffre d'affaires sur 2021.

Charges et produits d'exploitation et financiers

Impact de l'événement Covid-19 sur les charges

la société a eu recours au chômage partiel pour son salarié pendant la période de fermeture .

 Autres informations

 Faits caractéristiques

Tableau des cinq derniers exercices

	N-4	N-3	N-2	N-1	N
Capital en fin d'exercice					
Capital social			10 000,00	10 000,00	10 000,00
Nombre d'actions ordinaires			1 000,00	1 000,00	1 000,00
Opérations et résultats :					
Chiffre d'affaires (H.T.)			349 986,19	259 512,21	60 700,24
Résultat avant impôt, participation, dotations aux amortissements et provisions			58 281,18	58 192,28	73 794,36
Impôts sur les bénéfices			929,00	-228,00	
Résultat après impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions			6 153,99	22 408,80	-32 625,62
Résultat par action					
Résultat après impôts, participation avant dotations aux amortissements et provisions			57,35	58,42	73,79
Résultat après impôts, participation dotations aux amortissements et provisions			6,15	22,41	-32,63
Dividende distribué					
Personnel					
Effectif salariés				2	2
Montant de la masse salariale			69 340,89	32 104,93	1 528,31
Montant des sommes versées en avantages sociaux			16 811,33	2 696,28	491,66